

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2472

16 novembre 2010

SOMMAIRE

Argolin S.A.	118610	Diligentia SA	118652
ATAG SICAV	118653	Diligentia SA	118651
Auto 97, S.à r.l.	118656	Directo S.A.	118655
B2GTECH	118641	Dorset Investments S.A.	118652
Bainbridge Properties S.à r.l.	118647	Dynapro	118639
Binsfeld & Bintener S.A.	118611	East Coast S.à r.l.	118654
Blu Real Estate Investments S.A.	118619	EFA Partners	118656
Blu Real Estate Investments S.A.	118618	Elektro Born & Meyer Sàrl	118653
Blu Real Estate Investments S.A.	118627	Elite Relocation Service S.à r.l.	118655
Blu Real Estate Investments S.A.	118619	Elmo International S.à r.l.	118655
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT		Erdu s.à r.l.	118656
(Part II) (Luxembourg) S.A.	118638	European Institute for Commodities S.à r.	
BNP Paribas Investment Partners Luxem-		l.	118654
bourg	118640	E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	118653
BTC GmbH	118641	Fortuna Solidum S.C.A., SICAR	118637
Cambone Holdings S.à r.l.	118643	HGS International S.à r.l.	118612
Capadon Southeast European Investments		Johnen-Maraite GmbH	118610
S.à r.l.	118643	LSP Holding	118651
Capfin S.à r.l.	118649	Nova Express S.A.	118645
Capinet S.A.	118644	Perpaper S.A.	118611
Cartayat S.A.	118645	Secodosa Invest Holding S.A.	118650
CMS Management Services S.A.	118645	Sibateo International S.à r.l.	118619
Compagnie Financière de Métallurgie CO-		Silver Arrow S.A.	118642
FIMETAL S.A., SPF	118642	Tarpan HoldCo S.à r.l.	118627
Compass Rose S.A.	118645	The Green Link Holding S.A.	118648
Corinvest S.A.	118644	Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l.	118610
Coriolus Properties Sàrl	118641	Triton III No. 6 S.à r.l.	118627
Cosita S.à r.l.	118646	TS Kemble S.à r.l.	118618
Crystal Car Properties S.à r.l.	118643	TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l.	118639
CStone 1 (Lux) S.à r.l.	118646	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	118646
Data Graphic SA	118649	TST HTC Holdings Sàrl	118640
Daumont Development S.A.	118649	WestLB Mellon Asset Management (Lu-	
Dédé s.à r.l.	118648	xembourg) S.A.	118652
Dexia LdG Banque S.A.	118648	WestLB Mellon Asset Management (Lu-	
Dezmotec AG	118650	xembourg) S.A.	118654
Dezmotec AG	118650		

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.451.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010 :

- Madame Alamichel Claire, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France), demeurant professionnellement 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivica, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ARGOLIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134928/19.

(100152800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Johnen-Maraite GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 114.586.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010134904/11.

(100151959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.245.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.135.

—
EXTRAIT

il résulte des résolutions des associés en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 Décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965, à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France, et

- Monsieur Michael Spies, né le 4 septembre 1957, à Boston, Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,

- Monsieur Michael Spies, prénommé,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique:

- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2010136775/43.

(100156632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Perpaper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce 4 octobre 2010 Extraordinairement que:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur François WINANDY est venu à échéance et n'a pas été reconduit.

Que

- Madame Mireille GEHLEN, domiciliée professionnellement 412F, route de Luxembourg, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB domicilié professionnellement 412F, route de Luxembourg, L-2086 Luxembourg

Sont réélus Administrateurs pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012;

Que

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, domicilié professionnellement 412F, route de Luxembourg, L-2086 Luxembourg

A été élu Administrateur pour la durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012;

Que

- H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Et que

Le siège social est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010137182/29.

(100156447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Binsfeld & Bintener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.628.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BINSFELD & BINTENER S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010134942/12.

(100153377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

HGS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.026.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of October.

Before Us Me Carlo Wersandt, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned:

APPEARED:

Human Genome Sciences, Inc., a Delaware corporation having its principal place of business at 14200 Shady Grove Road, Rockville, Maryland 20850 (United States of America),

here represented by:

- M^e Quentin Rutsaert, avocat à la Cour, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, and

- Mr. Tamas Mark, employee, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre,

by virtue of proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holders and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "HGS International S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold participations. The Company may carry out any commercial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes within the limits of the law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage and contract loans, with or without guarantee, stand security for other persons or companies and issue securities and grant loans within the limits of the law.

The Company may hold intellectual property rights and enter into various transactions with respect to these rights, such as a sale, the granting of licences, a pledge or a transfer.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in Munsbach (Municipality of Schüttrange), Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality by a decision of the managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at seventeen thousand five hundred United States Dollars (17,500.- USD) represented by one hundred seventy-five (175) sharequotas of one hundred United States Dollars (100.- USD) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e., any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. In case of plurality of managers, they shall form a Board of Managers. Where one or more A-managers and one or more B-managers are appointed, decisions can only be taken with the approval of at least one A-manager and one B-manager. The class of a manager -A or B -is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be

compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one hundred seventy-five (175) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, Human Genome Sciences, Inc, prenamed and represented as stated before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of seventeen thousand five hundred United States Dollars (17,500.- USD) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in 9, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Münsbach, (Grand-Duchy of Luxembourg).
- 2) Mr. Barry Labinger, born in Chicago, Illinois (United States of America), on 25 February 1964, with a professional address of 14200 Shady Grove Road, Rockville, Maryland 20850 (United States of America), is appointed as A-manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) Mr. James Davis, born in Norfolk, Virginia (United States of America), on 6 April 1951, with a professional address of 14200 Shady Grove Road, Rockville, Maryland 20850 (United States of America), is appointed as A-manager of the Company for an undetermined duration.
- 4) Mr. Johannes Laurens de Zwart, born in 's-Gravenhage (The Netherlands), on 19 June 1967, with a professional address of 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg is appointed as B-manager of the Company for an undetermined duration.
- 5) Mr. Robert Van 't Hoelt, born in Schiedam (The Netherlands), on 13 January 1958, with a professional address of 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg is appointed as B-manager of the Company for an undetermined duration.
- 6) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of one A-manager and one B-manager.
- 7) All formalities with respect to the Companies Registry, the Luxembourg tax authorities and other public authorities in Luxembourg can be completed with the sole signature of one B-manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holders of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holders have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

Human Genome Sciences, Inc., une société du Delaware ayant son établissement principal à 14200 Shady Grove Road, Rockville, Maryland 20850 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par:

- Maître Quentin Rutsaert, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, et

- Monsieur Tamas Mark, employé, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HGS International S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations. La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme et émettre des obligations et autres titres de créance dans les limites que la loi exige.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, ainsi qu'octroyer des prêts (en particulier à des entités de son groupe) sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut détenir des droits intellectuels et conclure quelque transactions les concernant, tels que un vente, l'octroi d'une licence, les mettre en gage et les céder.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange), Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (17.500,- USD), représenté par cent soixante-quinze (175) parts sociales de cent dollars américains (100,- USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux. Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance. Si un ou plusieurs gérants de classe A ("gérant-A") ainsi qu'un ou plusieurs gérants de classe B ("gérant-B"), les décisions du conseil de gérance devront être acceptées par au moins un gérant-A et un gérant-B. La classe d'un gérant – classe A ou classe B -est déterminée par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent soixante-quinze (175) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Human Genome Sciences, Inc., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la prédite souscriptrice moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme dix-sept mille cinq cents dollars américains (17.500,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) Le siège social de la Société est établi au 9, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Münsbach, (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Monsieur Barry Labinger, né à Chicago, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 25 février 1964, résidant professionnellement à 14200 Shady Grove Road, Rockville, Maryland 20850 (Etats-Unis d'Amérique), est nommé en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

3) Monsieur James Davis, né à Norfolk, Virginia (Etats-Unis d'Amérique), le 6 avril 1951, résidant professionnellement à 14200 Shady Grove Road, Rockville, Maryland 20850 (Etats-Unis d'Amérique), est nommé en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

4) Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 19 juin 1967, résidant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

5) Monsieur Robert Van 't Hoef, né à Schiedam (Pays-Bas), le 13 janvier 1958, résidant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

6) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restriction par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

7) Toutes les formalités concernant la Société à l'égard du Registre de Commerce et des Sociétés, des autorités fiscales luxembourgeoises et autres autorités publiques peuvent être accomplies par la signature unique d'un gérant-B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux mandataires de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, T. MARK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. LAC/2010/44613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137395/312.

(100156841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Blu Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.767.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 6 octobre 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010134943/10.

(100153276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.192.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; et
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010136792/44.

(100156748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Blu Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.767.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 6 octobre 2010.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010134944/10.

(100153279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Blu Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.767.

Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2010

Lux Konzern Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2010134947/10.

(100153285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Sibateo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.663.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPG East Euro-Asia Property Ltd, a limited company established and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, OMC Chambers Building, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1446690,

here represented by Ms. Sofia Afonso-DaChao Conde, private employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 7, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Sibateo International S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150663, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of December 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 342, of February 16, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twentyfive Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to entirely restate the articles of association of the Company so that they shall read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of "Sibateo International S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage

and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) (i) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders, affiliated entities of the Company or affiliated entities of the Company's shareholders) and (ii) up to a maximum of two (2) times per year, to non affiliated entities.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are likely to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

The Board of Managers shall require the prior approval of the Investment Committee (as such term is defined below) for any decisions on any matters pertaining to the investments and divestments strategies including all acts of acquisition, disposition, sale of participations, financing and refinancing (the Major Decisions). No such approval is required for decisions regarding the day-to-day management of the Company, i.e. any acts of administration, any secretarial and accounting tasks, any actions related to, or communication with the national authorities, administrations and services providers (the Day-to-day Decisions).

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) members of the Board of Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The Board of Managers shall be advised by an investment committee (hereinafter the Investment Committee), the members of which are appointed for an unlimited duration by a resolution of the shareholders holding more than half of the share capital. The members of the Investment Committee may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders holding more than half of the share capital.

The Investment Committee shall be responsible to opine on matters regarding the Major Decisions and communicate their decision to the Board of Managers. The Investment Committee shall also advise the Board of Managers on any other issues the Board of Managers or the shareholders may present to it. The Investment Committee services may as such, without this being limitative, consist in the identification, evaluation and presentation of potential investments to the Company, within the limits of the Articles.

The Investment Committee shall provide investment advisory services upon request from the Board of Managers or the shareholders, albeit without being involved in the final decisions to be taken by the Board of Managers. The recommendations of the Investment Committee shall be given for investment advisory purposes only and shall in no case be binding for the Company or for the Board of Managers. The Investment Committee shall not have any decision-making powers in relation to investments of the Company nor shall it in any way operate or manage the affairs of the Company.

Nothing in these Articles shall oblige the Investment Committee to carry out activities which are specifically regulated under Luxembourg law, nor to assume any responsibility of the Board of Managers.

The number of members of the Investment Committee is set by the general meeting of shareholders.

The members of the Investment Committee shall not receive any remuneration from the Company in relation to their position on the Investment Committee.

The members of the Investment Committee may be re-elected. The Investment Committee may elect one (1) of its members as chairman, who may be removed in the same way.

The Investment Committee may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder or a member of the Investment Committee of the Company.

The meetings of the Investment Committee are convened by the chairman, the secretary, by any two (2) members of the Investment Committee or by any manager.

The Investment Committee may validly debate without prior notice if all the members are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Investment Committee shall be given to all members at least twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Investment Committee.

No such convening notice is required if all the members of the Investment Committee are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Investment Committee.

A member may be represented at the Investment Committee by another member, and a member may represent several members.

The Investment Committee may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Investment Committee shall require a simple majority.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Investment Committee, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Investment Committee.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Art. 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EPG East Euro-Asia Property Ltd, une limited company constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, bâtiment OMC Chambers, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 1446690,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-DaChao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Sibateo International S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150663, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 342, en date du 16 février 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sibateo International S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La Société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) (i) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés, entités liées ou entité liées des associés de la Société) et (ii) maximum deux (2) fois par an, à des entités non liées.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ciaprès, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance devra requérir l'approbation préalable du Comité d'Investissement (tel que défini ci-dessous) pour toute décision concernant les stratégies d'investissement et de désinvestissement de la Société comprenant tout acte d'acquisition, de disposition, de vente de participations, de financement et de refinancement (les Décisions Importantes). Une telle approbation préalable n'est cependant pas requise pour les décisions concernant la gestion journalière de la Société, à savoir les actes d'administration, toutes tâches administratives et comptables, toutes actions en lien, ou communication avec des autorités nationales, administratives et des prestataires de services (les Décisions Quotidiennes).

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. Le Conseil de Gérance sera conseillé par un comité d'investissement (ciaprès le Comité d'Investissement), les membres duquel sont nommés pour une durée indéterminée par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social. Les membres du Comité d'Investissement peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Le Comité d'Investissement devra émettre un avis sur les sujets concernant les Décisions Importantes et communiquer sa décision au Conseil de Gérance. Le Comité d'Investissement devra également conseiller le Conseil de Gérance sur tout autre problème que le Conseil de Gérance pourrait lui soumettre. Les services rendus par le Comité d'Investissement peuvent ainsi, sans que cela soit limitatif, consister en l'identification, l'évaluation et la présentation d'investissements potentiels à la Société, et ce dans les limites des Statuts.

Le Comité d'Investissement fournira des services de conseil en investissement sur demande du Conseil de Gérance ou des associés, bien que sans être impliqué dans la décision finale devant être prise par le Conseil de Gérance. Les recommandations du Comité d'Investissement ne doivent être données que dans un but de conseil en investissement et n'engagera définitivement en aucun cas la Société ou le Conseil de Gérance. Le Comité d'Investissement ni n'aura de pouvoir de décision en relation avec les investissements de la Société ni ne pourra mener ou gérer les affaires de la Société.

Rien dans ces Statuts ne pourra obliger le Comité d'Investissement à exercer des activités spécifiquement réglementées par le droit luxembourgeois, ni assumer des responsabilités appartenant au Conseil de Gérance.

Le nombre de membres du Comité d'Investissement est fixé par l'assemblée générale des associés.

Les membres du Comité d'Investissement ne recevront aucune rémunération de la part de la Société au titre de leur poste de membres du Comité d'Investissement.

Les membres du Comité d'Investissement peuvent être réélus. Le Comité d'Investissement peut élire un (1) de ses membres comme président, qui pourra être révoqué de la même façon.

Le Comité d'Investissement peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non, membre du Comité d'Investissement ou non.

Les réunions du Comité d'Investissement sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) membres du Comité d'Investissement ou par n'importe quel gérant. Le Comité d'Investissement peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les membres sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les membres un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Comité d'Investissement au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Comité d'Investissement.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Comité d'Investissement sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Comité d'Investissement, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un membre peut en représenter un autre au Comité d'Investissement, et un membre peut représenter plusieurs membres.

Le Comité d'Investissement ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Comité d'Investissement requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs membres peuvent participer aux réunions du Comité d'Investissement par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Comité d'Investissement dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Comité d'Investissement.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010137553/422.

(100156828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Blu Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.767.

Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2010.

Pan European Ventures S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010134946/10.

(100153281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Tarpan HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton III No. 6 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III No. 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 198 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.908 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 3.30 p.m, with Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Delphine Jaugey, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To change the name of the Company to "Tarpan HoldCo S.à r.l."
2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.
3. To create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.
4. To increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-six thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,286,745.50) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million two hundred ninety-nine thousand two hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,299,245.50) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of one euro point zero two nine three nine six four (EUR 1.0293964) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of one euro point zero three nine three nine six four (EUR 1.0393964) per share, by a contribution in cash and in kind by the existing shareholders.

5. To decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-six thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,286,745.50) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred ninety-nine thousand two hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,299,245.50) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of one euro point zero two nine three nine six four (EUR 1.0293964) so as to reduce it from its current amount of one euro point zero three nine three nine six four (EUR 1.0393964) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

6. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

7. To amend articles 1, 5, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Tarpan HoldCo S.à r.l."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

- Triton Fund III LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered under number 1080 ("Triton Fund III General Partner LP"), acting through its general partner Triton Managers III Limited, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered under number 98417 ("Triton Managers III Limited") ("Triton Fund III LP"): one million one hundred seventeen thousand six hundred twenty (1,117,620) ordinary shares;

- Triton Fund III G LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III G LP"): sixteen thousand eight hundred (16,800) ordinary shares;

- Triton Fund III No. 2 LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III No. 2 LP"): ninety-one thousand eight hundred sixty (91,860) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F No. 2 LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No. 2 LP"): two thousand three hundred forty (2,340) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F No. 3 LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No. 3 LP"): six thousand five hundred sixty (6,560) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F G LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III F&F G LP”): three thousand six hundred twenty (3,620) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F No. 4 LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III F&F No. 4 LP”): nine thousand ninety (9,090) ordinary shares;

- Triton Fund III Executives LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III Executives LP”): one thousand five hundred thirty (1,530) ordinary shares;

and

- Triton Fund III F&F LP, with registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, (“Triton Fund III F&F LP”) acting through its general partner TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, (“TFF III Limited”): five hundred eighty (580) ordinary shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares, namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the extraordinary general meeting acknowledges that the shares in the Company are now held as follows:

- Triton Fund III LP: one million one hundred eight thousand seven hundred sixty-four (1,108,764) ordinary shares, nine hundred eighty-four (984) class A shares, nine hundred eighty-four (984) class B shares, nine hundred eighty-four (984) class C shares, nine hundred eighty-four (984) class D shares, nine hundred eighty-four (984) class E shares, nine hundred eighty-four (984) class F shares, nine hundred eighty-four (984) class G shares, nine hundred eighty-four (984) class H shares and nine hundred eighty-four (984) class I shares;

- Triton Fund III G LP: sixteen thousand six hundred seventy-four (16,674) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares, fourteen (14) class G shares, fourteen (14) class H shares and fourteen (14) class I shares;

- Triton Fund III No. 2 LP: ninety-one thousand one hundred thirty-one (91,131) ordinary shares, eighty-one (81) class A shares, eighty-one (81) class B shares, eighty-one (81) class C shares, eighty-one (81) class D shares, eighty-one (81) class E shares, eighty-one (81) class F shares, eighty-one (81) class G shares, eighty-one (81) class H shares and eighty-one (81) class I shares;

- Triton Fund III F&F No. 2 LP: two thousand three hundred twenty-two (2,322) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares;

- Triton Fund III F&F No. 3 LP: six thousand five hundred six (6,506) ordinary shares, six (6) class A shares, six (6) class B shares, six (6) class C shares, six (6) class D shares, six (6) class E shares, six (6) class F shares, six (6) class G shares, six (6) class H shares and six (6) class I shares;

- Triton Fund III F&F G LP: three thousand five hundred ninety-three (3,593) ordinary shares, three (3) class A shares, three (3) class B shares, three (3) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, three (3) class G shares, three (3) class H shares and three (3) class I shares;

- Triton Fund III F&F No. 4 LP: nine thousand eighteen (9,018) ordinary shares, eight (8) class A shares, eight (8) class B shares, eight (8) class C shares, eight (8) class D shares, eight (8) class E shares, eight (8) class F shares, eight (8) class G shares, eight (8) class H shares and eight (8) class I shares;

- Triton Fund III F&F LP: five hundred seventy-one (571) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share;

- Triton Fund III Executives LP: one thousand five hundred twenty-one (1,521) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-six thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,286,745.50) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million two hundred ninety-nine thousand two hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,299,245.50) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of one euro point zero two nine three nine six four (EUR 1.0293964) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of one euro point zero three nine three nine six four (EUR 1.0393964) per share, by a contribution in cash (the “Contribution in Cash”) and by a contribution in kind consisting of receivables (the “Contribution in Kind”) as further described in a special report.

With respect to the Contribution in Cash, an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been certified in a special report signed by the duly authorised representatives of the Company which states (i) that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation, and (ii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Such special report was presented to the general meeting of shareholders. The Contribution in Kind represents a net contribution in an amount of eighty-six thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 86,745.50).

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-six thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,286,745.50) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred ninety-nine thousand two hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 1,299,245.50) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of one euro point zero two nine three nine six four (EUR 1.0293964) so as to reduce it from its current amount of one euro point zero three nine three nine six four (EUR 1.0393964) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Seventh resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name. (Third paragraph).** The Company will exist under the name of “Tarpan HoldCo S.à r.l.””

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the “Ordinary shares”), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the “Class A shares”), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the “Class B shares”), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the “Class C shares”), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the “Class D shares”), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the “Class E shares”), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the “Class F shares”), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the “Class G shares”), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the “Class H shares”) and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the “Class I shares”), altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

“ **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7,5%) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6,5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5,5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4,5%) of the nominal value of the Class F shares,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3,5%) of the nominal value of the Class H shares, and then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three (3%) of the nominal value of the Class I shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class I shares, based on their respective shareholding in the Class I shares.

Should no Class I shares be in issue or should all the Class I shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 22, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

“ **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares and Class I shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 22 for the appropriation of profits."

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 3.45 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Triton III No. 6 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze-mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 198 du 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.908 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Delphine Jaughey, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Tarpan HoldCo S.à r.l."

2. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

3. Création, en complément des parts sociales ordinaires, de neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.286.745,50) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.299.245,50) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant d'un virgule zéro deux neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0293964) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à un virgule zéro trois neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0393964) par part sociale, par un apport en numéraire et en nature des associés existants.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.286.745,50) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.299.245,50) à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant d'un virgule zéro deux neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0293964) afin de le porter de son montant actuel d'un virgule zéro trois neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0393964) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

6. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cents quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7. Modification des articles 1, 5, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

8. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Tarpan HoldCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de redénommer les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

- Triton Fund III LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, enregistré sous le numéro 1080 («Triton Fund III General Partner L.P.»), agissant par son general partner Triton Managers III Limited, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, enregistré sous le numéro 98417 («Triton Managers III Limited») («Triton Fund III LP»): un million cent dix-sept mille six cent vingt (1.117.620) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III G LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III G LP»): seize-mille huit cents (16.800) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III No.2 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III No.2 LP»): quatre-vingt-onze mille huit cent soixante (91.860) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.2 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III F&F No.2 LP»): deux-mille trois cent quarante (2.340) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.3 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III F&F No.3 LP»): six mille cinq cent soixante (6.560) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F G LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III F&F G LP»): trois mille six cent vingt (3.620) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.4 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III No.4 G LP»): neuf mille quatre-vingt-dix (9.090) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III Executives LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund Executives LP»): mille cinq cent trente (1530) parts sociales ordinaires et

- Triton Fund III F&F LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, («Triton Fund III F&F LP») agissant par son general partner TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1^{ère} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA («TFF III Limited»): cinq cent quatre-vingt (580) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer, en complément des parts sociales ordinaires, neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, l'assemblée générale extraordinaire prend acte que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

- Triton Fund III LP: un million cent-huit mille sept cent soixante-quatre (1.108.764) parts sociales ordinaires, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie A, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie B, neuf cent quatre-vingt quatre (984) parts sociales de catégorie C, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie D, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie E, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie F, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie G, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie H et neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III G LP: seize-mille six cent soixante-quatorze (16.674) parts sociales ordinaires, quinze(14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze(14) parts sociales de catégorie D, quatorze(14) parts sociales de catégorie E, quatorze(14) parts sociales de catégorie F, quatorze(14) parts sociales de catégorie G, quatorze(14) parts sociales de catégorie H et quatorze(14) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III No.2 LP: quatre-vingt-onze mille huit cent soixante (91.131) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt une (81) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt une (81) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt une (81) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F No.2 LP: deux-mille trois cent vingt-deux (2.322) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F No.3 LP: six-mille cinq cent six (6.506) parts sociales ordinaires, six (6) parts sociales de catégorie A, six (6) parts sociales de catégorie B, six (6) parts sociales de catégorie C, six (6) parts sociales de catégorie D, six (6) parts sociales de catégorie E, six (6) parts sociales de catégorie F, six (6) parts sociales de catégorie G, six (6) parts sociales de catégorie H et six (6) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F G LP: trois mille cinq cent quatre-vingt-treize (3.593) parts sociales ordinaires, trois (3) parts sociales de catégorie A, trois (3) parts sociales de catégorie B, trois (3) parts sociales de catégorie C, trois (3) parts sociales de catégorie D, trois (3) parts sociales de catégorie E, trois (3) parts sociales de catégorie F, trois (3) parts sociales de catégorie G, trois (3) parts sociales de catégorie H et trois (3) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F No.4 LP: neuf mille dix-huit (9.018) parts sociales ordinaires, huit (8) parts sociales de catégorie A, huit (8) parts sociales de catégorie B, huit (8) parts sociales de catégorie C, huit (8) parts sociales de catégorie D, huit (8) parts sociales de catégorie E, huit (8) parts sociales de catégorie F, huit (8) parts sociales de catégorie G, huit (8) parts sociales de catégorie H et huit (8) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III Executives LP: mille cinq cent vingt-et-une (1521) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F, une (1) part sociale de catégorie G, une (1) part sociale de catégorie H et une (1) part sociale de catégorie I;

- Triton Fund III F&F LP: cinq cent soixante-et-onze (571) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F, une (1) part sociale de catégorie G, une (1) part sociale de catégorie H et une (1) part sociale de catégorie I.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.286.745,50) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.299.245,50) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et d'augmenter de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant d'un virgule zéro deux neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0293964) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à un virgule zéro trois neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0393964) par part sociale, par un apport en numéraire (l'«Apport en Numéraire») ainsi que par un apport en nature consistant en des créances (l'«Apport en Nature»), telle que plus amplement décrites dans un rapport spécial.

Concernant l'Apport en Numéraire, un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée dans un rapport spécial signé par les représentants autorisés de la Société qui précise (i) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et (ii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Ce rapport spécial a été présenté à l'assemblée générale des associés. La l'Apport en Nature représente une contribution nette d'un montant total de quatre-vingt-six mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 86.745,50).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un million deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.286.745,50) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 1.299.245,50) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant d'un virgule zéro deux neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0293964) afin de le porter de son montant actuel d'un virgule zéro trois neuf trois neuf six quatre euro (EUR 1,0393964) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 1, 5, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 1^{er} paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. (Paragraphe 3).** La Société adopte la dénomination sociale «Tarpan HoldCo S.à r.l.»»

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H («parts sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I («parts sociales de Catégorie I»), ensemble les «actions». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5%) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie H, et enfin,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie I auront droit de percevoir, pour chaque année concernée, une distribution de dividendes correspondant au montant le plus élevé entre (i) trois pour cent (3%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leur détention respective de parts sociales de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé,

auront droit de percevoir le plus élevé de (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 22, ou (ii) à l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leur détention respective dans la catégorie de parts sociales concernée. Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G, de parts sociales de catégorie H et de parts sociales de catégorie I dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 22 concernant la répartition des profits.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, P.-A. Lechantre, D. Jaugey, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2010. Relation: RED/2010/1357. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134842/591.

(100153959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.119.

En l'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Lodewijk Ilsen, agissant en sa qualité de membre du conseil de gérance de la société Pama Solidum S.à.r.l (le «Gérant») sise 33 rue d'Eich à L-1461 Luxembourg enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.164, l'associé-gérant commandité de la société Fortuna Solidum S.C.A., SICAR,

en vertu des résolutions prises en date du 31 août 2010 lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Fortuna Solidum S.C.A., SICAR (la "SICAR"), une société d'investissement en capital à risque constituée

sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.119.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- que lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, précitée, qui s'est tenue en date du 31 août 2010 devant le notaire instrumentant, la décision a été prise de renouveler l'autorisation donnée dans l'article 7 des statuts de la SICAR à l'associé-gérant commandité de la SICAR d'augmenter le capital social de la SICAR par le biais du capital autorisé et de procéder à des émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre pour une période de 5 ans

- que par conséquence de ce qui précède, le point (e) de l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.**

(e) Le capital autorisé a été fixé lors de la constitution à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) Actions de la Société d'une ou de plusieurs Catégories quelconque. Pendant une période de cinq ans à partir de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2010, le Gérant est autorisé à émettre des Actions, et à accepter des engagements de souscription relatifs à ces Actions, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et dans la limite des dispositions du Prospectus et des présentes, et plus spécialement à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions à émettre. Le Gérant est expressément autorisé à effectuer toute augmentation du capital dans les limites ci-avant décrites et à procéder aux modifications des présentes y afférentes.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la SICAR comme conséquence de cet acte, seront estimées à trois cent cinquante euros (350.-Eur).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Ilsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44473. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136603/47.

(100156416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Société de Gestion BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg S.A. ("la Société") prend acte de la démission de Monsieur Nicolas FALLER domicilié au 23, rue de l'Amiral d'Estaing, F-75016 Paris, de son mandat d'Administrateur de la Société en date du 30 septembre 2010.

La présente démission fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2011.

Pour extrait conforme

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010134949/16.

(100153330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Dynapro, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.144.

—

Extrait de résolutions de l'actionnaire unique en date du 12 octobre 2010

L'actionnaire unique de la société DYNAPRO a décidé en date du 12 octobre 2010, de prendre les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions de:

- Madame Catherine FOUSS, employée privée, demeurant à F-57310 Rurange-lès-Thionville, 38, rue des Ecoles;
 - Monsieur Jean-Marie ARENS, ingénieur-technicien, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg;
 - Monsieur Claude DEITZ, ingénieur diplômé, demeurant à L-8290 Kehlen, 7, Domaine Brameschhof
- de leur poste d'administrateurs avec effet immédiat.

L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Jean-Marie ARENS, ingénieur-technicien, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg;
 - Monsieur Claude DEITZ, ingénieur diplômé, demeurant à L-8290 Kehlen, 7, Domaine Brameschhof
- de leur poste d'administrateurs-délégués avec effet immédiat.

L'Assemblée générale décide de nommer;

- Madame Pascale HALIN, juriste, né le 13/05/1959 à Ixelles, demeurant à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la liberté au poste d'administrateur unique pour une durée de six ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2016.

L'Actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la liberté

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135371/28.

(100154956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.499.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010136794/38.

(100156801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Société de Gestion BNP Paribas Investment Partners Luxembourg ("la Société") prend acte de la démission de Monsieur Nicolas FALLER domicilié au 23, rue de l'Amiral d'Estaing, F-75016 Paris, de son mandat d'Administrateur de la Société en date du 30 septembre 2010.

La présente démission fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2011.

Pour extrait conforme

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010134950/16.

(100153327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

TST HTC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 211.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.733.

—
EXTRAIT

il résulte des résolutions des associés en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010136798/40.

(100156802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

BTC GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 130.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010134951/14.

(100152881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

B2GTECH, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 8, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.820.

Extrait du Procès-Verbal de la résolution de l'administrateur unique à Luxembourg le 21 septembre 2010

L'administrateur unique décide de renommer en qualité de directeur technique de la société et de déléguer à la gestion journalière Monsieur Georges BARVILLE, demeurant au 43, rue du Grunewald, à L-1646 Senningerberg, et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Maurice HOUSSA

Administrateur

Référence de publication: 2010134952/14.

(100152716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.112.334,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.845.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2010134953/16.

(100152743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Silver Arrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.345.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire de la société en date du 12 octobre 2010
(l' "Assemblée")*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 octobre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 12 octobre 2010 pour une période de 6 ans. Le mandat des administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Hinnerk Koch., né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010136173/24.

(100155540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Compagnie Financière de Métallurgie COFIMETAL S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.801.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 mai 2010 à 16.00 heures à Luxembourg,
23, avenue de la porte-neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Koen LOZIE, 61 Grand Rue L-8510 Redange-sur-Attert, de Monsieur Joseph Winandy et de COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer THE CLOVER, 8 me Haute L-4963 Clemency en remplacement de V.O CONSULTING LUX SA au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée J Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2010

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136275/22.

(100154450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Crystal Car Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.360.125,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.613.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010134954/16.

(100152763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Cambone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.874.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne) résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010134956/16.

(100152761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Capadon Southeast European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.668.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 6 octobre 2010 que:

- Capadon Southeast European Fund Ltd a démissionné de sa fonction de liquidateur de la Société avec effet immédiat;
et

- Farralon Capital Management L.L.C., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au One Maritime Plaza, Suite 2100 San Francisco, CA 94111, Etats-Unis, organisé sous les lois de Delaware et enregistrée sous le numéro 2601878, a été nommée liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134957/18.

(100153254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Corinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 30.970.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 16 septembre 2010 que:

- Décision a été prise de transférer le siège social de la société du 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg au 20, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Décision a été prise d'accepter la démission de Madame Gabriele Schneider demeurant professionnellement 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat,

- Décision a été prise d'accepter la démission de Madame Sandra Bortolus demeurant professionnellement 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat,

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Pierre Schmit demeurant professionnellement 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat,

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Roger Greden demeurant, 4A rue de l'Ouest L2273 Luxembourg avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Pierre-Paul Boegen demeurant, 65 rue de Freylange B-6700 Arlon, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Nelly Noel demeurant, 121 rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- Décision a été prise de révoquer Monsieur Jérôme Domange demeurant professionnellement, au 23 rue Beaumont L-1219 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer en son remplacement la société EP international S.A au siège social sis au 20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130232, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010137021/36.

(100156374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Capinet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.763.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivica, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

CAPINET S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134958/19.

(100152798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 24 Septembre 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CMS Management Services SA (la "Société") tenue le 24 septembre 2010 il a été décidé comme suit:

- de nommer Mr Ramon van Heusden ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Phill Williams / Christelle Ferry

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010134960/16.

(100153227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Cartayat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 121.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134959/10.

(100153287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 78.925.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2010 que:

La cooptation de Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été ratifiée

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010134961/14.

(100152978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Nova Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 66.132.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 20 Mai 2010

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des membres de conseil d'Administration:

- BEARN HOLDINGS S.A., Société, enregistre aux Iles Vierges Britanniques adresse Road Town, Wickhams Cay 1, Lake Building, Tortola, représenté par Monsieur Dimitri Zois résident professionnellement à Luxembourg, 29 Rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

- ZEIMET Jean Bernard, Administrateur, résident professionnellement à 51-53 Rue de Merl L-2146, Luxembourg.

- PAPAGEORGIYOU Michael, Administrateur, résident professionnellement à 42 Themistokleous Street, Athènes, GR-10678, Grèce.

Les mandats des administrateurs sont fixés jusqu'à l'assemblée générale qui tiendra en l'année 2016.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

- FORLAND LIMITED, société enregistrée en Chypre, numéro de registre HE 118528, avec adresse à 284 III Arch. Makarios Av., 3105 Limassol, Chypre, comme commissaire aux comptes.

Le durée de son mandat est fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2016

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de:

- ZOIS Dimitri, délégué à la gestion journalière de la société, résident professionnellement à 29 Rue Alphonse Munchen, L-2172, Luxembourg.

Le durée de son mandat est fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2016.

Extrait Conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2010137159/30.

(100156348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Cosita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010134962/14.

(100152855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

CStone 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.641.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2010134964/11.

(100153258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 Décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965, à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France, et
- Monsieur Michael Spies, né le 4 septembre 1957, à Boston, Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Spies, prénommé,
- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2010136795/43.

(100156644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Bainbridge Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.017.

Pursuant to a share transfer agreement dated 28th September 2010 between LDV Management Sàrl, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with address at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under number B96 644, and LDV Management Bainbridge Holding SCA, a partnership limited by shares organised under the laws of the of the Grand-Duchy of Luxembourg, with address at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under number B104 708:

- one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from LDV Management Sàrl to LDV Management Bainbridge Holding SCA;

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 28 septembre 2010 entre LDV Management Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, domiciliée 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96 644, et LDV Management Bainbridge Holding SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, domiciliée 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 708:

- une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée de LDV Management Sàrl à LDV Management Bainbridge Holding SCA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135909/25.

(100155313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Dédé s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 45.784.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010134965/10.

(100153026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Dexia LdG Banque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.679.

Le Conseil d'administration de Dexia LdG, qui s'est tenu en date du 29 juillet 2010, a reconduit le mandat de Monsieur Marc Henry, en tant que délégué à la gestion journalière, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
HENRY Marc	Délégué à la gestion journalière	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Dexia LdG Banque

Société anonyme

Pierre Malevez

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2010134966/18.

(100153366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

The Green Link Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.917.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 octobre 2010

Le 13 octobre 2010, l'associé unique de la Société THE GREEN LINK HOLDING S.A. (ci-après dénommée «la Société») a pris les résolutions suivantes.

1. Le mandat de la société «audit.lu», ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au RCS Luxembourg, section B, sous le numéro B 113620 est venu à terme avec effet immédiat. Est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, la société «VERIDICE S.à r.l.», ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

2. Monsieur Patrick SOMMERHAUSEN, administrateur de société, né 5 février 1976 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1410 Waterloo (Belgique), 14, avenue du Champ de Mai, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

3. Monsieur Michael Philippe DARCHAMBEAU, administrateur de société, né le 10 janvier 1981 à Bruxelles (Belgique), demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 95, avenue Achille Peretti, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Marc VERHAEREN

Associé unique

Référence de publication: 2010136784/26.

(100156697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Data Graphic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 42.166.

Extrait des délibérations portant à publication de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2010 à Luxembourg ville

Le Conseil d'Administration décide la reconduction du mandat d'administrateur délégué de M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128 jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134967/16.

(100152954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Daumont Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.916.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 septembre 2010

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010134968/17.

(100153204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Capfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 136.956.

Cession de parts sociales

En date du 15 décembre 2009, la société Level One Senior Living (Jersey) Limited, établie et ayant son siège social à 7 Bond street, St. Hélier, Jersey (UK), a cédé à la société LC Finance Ltd, établie et ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960, ses 500 [cinq cents] parts sociales de la société à responsabilité limitée L1 Senior Living (Luxembourg) s.à r.l., actuellement "Capfin s.à r.l." prédésignée.

Il résulte de cette cession de parts sociales que la société LC Finance Ltd, prédésignée, est devenue l'unique associée de la société à responsabilité limitée Capfin s.à r.l.(anciennement L1 Senior Living (Luxembourg) S.à r.l.), prédésignée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour A.T.T.C. Directors s.à r.l.

A.T.T.C. s.a.

Gérant

J.P. VAN KEYMEULER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010135759/21.

(100154500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Dezmotec AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 123.040.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010134969/13.

(100153246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Secodosa Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 5, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 109.963.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège en date du 24/09/2010

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Djillali ABED, sans profession, né à Saïda (Algérie), le 30 novembre 1962, demeurant à B-5100 Jambes, rue du Paradis, 46/2, de sa qualité d'Administrateur délégué et de sa qualité d'Administrateur
- Monsieur Roland PIERARD, pensionné handicapé, né à Namur (Belgique), le 16 octobre 1956 demeurant à B-5100 Jambes, rue Pierre du Diable, 33/39, de sa qualité d'Administrateur

D'accepter la nomination de:

- Monsieur Jean-Pierre FRIERES, retraité né à Namur (Belgique), le 26 novembre 1963, demeurant à B-5020 Suarlée, Chemin des Bateliers, 7, en qualité d'Administrateur Délégué, pouvant valablement engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
- Monsieur Christophe GENOT, employé comptable, né à Namur (Belgique), le 15 avril 1968, demeurant à B-5080 Warisoulx, rue du Bailli, 29, en qualité d'Administrateur
- Monsieur Didier DROPSY, fonctionnaire, né à Salles (Belgique), le 16 juillet 1961, demeurant à B-5001 Belgrade, rue du Danube, 6, en qualité d'Administrateur.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale ordinaire est déclarée comme terminée.

SECODOSA INVEST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137225/27.

(100156046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Dezmotec AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 123.040.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. September 2010 geht hervor dass:

Die Gesellschaft PKF Abax Audit SA als Rechnungskommissar zurücktritt.

Die Gesellschaft FIDU-CONCEPT Sàrl, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 38.136, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, zum neuen Rechnungskommissar für eine Dauer von 6 Jahren ernannt wird. Das Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2010134970/15.

(100153445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

LSP Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 62.830,10.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.479.

—
EXTRAIT

Suite à sa liquidation intervenue le 1^{er} septembre 2010, LS Precision Manufacturing, Inc. associé existant de la Société a transféré toutes ses 130.568 parts sociales de la Société à trois nouveaux associés comme suit:

- 3.702 parts sociales de classe A,
- 3.702 parts sociales de classe B,
- 3.702 parts sociales de classe C,
- 3.702 parts sociales de classe D, et
- 3.702 parts sociales de classe E de la Société à,

LSP Holding Employee Benefit Trust, une employee benefit trust constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, PO Box 309, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, représentée par Maples Trustee Services (Cayman Limited).

- 116.129 parts sociales de classe A,
- 116.129 parts sociales de classe B,
- 116.129 parts sociales de classe C,
- 116.129 parts sociales de classe D, et
- 116.129 parts sociales de classe E de la Société à,

Trinity Hunt Partners III, LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social au 2001 Ross Avenue, Suite 4800, Dallas, Texas 75201, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3759864.

- 10.737 parts sociales de classe A,
- 10.737 parts sociales de classe B,
- 10.737 parts sociales de classe C,
- 10.737 parts sociales de classe D, et
- 10.737 parts sociales de classe E de la Société à,

Allan Stennett né le 14 février 1947 à Sheffield, ayant son adresse au Evelith Old Hall, Evelith, Shinal, Shropshire, TF11 9LA, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010137607/39.

(100156147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Diligentia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.082.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010134971/13.

(100153244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Diligentia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.082.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 octobre 2010 que:

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010134972/14.

(100153441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 28.166.

—
Auszug aus dem Generalversammlungs-Protokoll vom 18.03.2010

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von:

* Herrn Martin Tillert als Mitglied und als Vorsitzenden des Verwaltungsrates,

* Herrn Norbert Lersch als Mitglied und stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates,

* Herr Hans-Rudolf Rittinghaus als Mitglied des Verwaltungsrates,

* Herrn Udo Göbel als Mitglied des Verwaltungsrates,

bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn Martin Tillert zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn Udo Göbel zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C. Luxembourg B 47 771, als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2010 bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

- Die Berufsadresse des Verwaltungsratsmitgliedes, Herr Hans-Rudolf Rittinghaus, sowie die Berufsadresse des Verwaltungsratsmitgliedes und geschäftsführenden Mitgliedes des Verwaltungsrates, Herr Martin Tillert, hat sich geändert. Die neue Anschrift lautet Elisabethstraße 65, vorher Friedrichstraße 62-80, jeweils 40217 Düsseldorf, Deutschland.

WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A.

Udo Göbel / Ferdinand Wollscheid

Managing Director / Associate Director

Référence de publication: 2010137256/27.

(100156346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Dorset Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.687.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère conforme
Dorset Investments S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010134973/19.

(100152755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil de Direction du 6 septembre 2010:

- Le siège social de la société est transféré du 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010134974/14.

(100153519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

ATAG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.690.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 4 octobre 2010, LAC/2010/43249, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société " ATAG SICAV (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 60.690, ayant son siège social à Luxembourg au 4A, rue Henri M. Schnadt, constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 631 du 11 novembre 1997.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1117 du 5 juin 2009, a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135906/21.

(100155319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Elektro Born & Meyer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 122.232.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010134975/14.

(100152877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

European Institute for Commodities S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 150.069.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010134976/13.

(100153240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 28.166.

Auszug aus dem Generalversammlungs-Protokoll vom 19.03.2009

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von:

* Frau Margit Timmermann als Mitglied und als Vorsitzende des Verwaltungsrates,

* Herrn Norbert Lersch als Mitglied und stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates,

* Herr Hans-Rudolf Rittinghaus als Mitglied des Verwaltungsrates (seine Zuwahl zum Verwaltungsrat als Ersatzmitglied von Herrn Jaime Gil-Delgado mit Wirkung vom 1. September 2008 bestätigend), sowie

* Herr Scott Sanderson als Mitglied des Verwaltungsrates und

* Herrn Udo Göbel als Mitglied des Verwaltungsrates, berufsansässig: 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung bestätigt den Rücktritt von Herrn Udo Göbel als Geschäftsleiter und beschließt die Bestellung zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Frau Margit Timmermann als geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C. Luxembourg B 47 771, als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

WestLB-Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A.

Udo Göbel / Ferdinand Wollscheid

Managing Director / Associate Director

Référence de publication: 2010137258/27.

(100156346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

East Coast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 48.541.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010134977/10.

(100153029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Directo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.134.

Dans le cadre de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur "B" de Mademoiselle Elisiana Pedone, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- de nommer comme nouvel administrateur "B", avec effet immédiat, Monsieur Andrea Castaldo, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

- de changer la catégorie des deux administrateurs suivants:

1. Emanuela Corvasce d'administrateur de catégorie "A" à administrateur de catégorie "B".

2. Giovanni Spasiano d'administrateur de catégorie "B" à administrateur de catégorie "A".

- d'accepter la démission de Madame Emanuela Corvasce de sa fonction de président du conseil d'administration avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Giovanni Spasiano comme nouveau président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010135962/25.

(100155604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Elite Relocation Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 136.877.

Monsieur SKJAERBAEK Erik

Adresse privée: Flat 4, Onlow Square, GB-London SW7 3LS

Vend 75% des ses parts sociales, détenues dans la société

ELITE RELOCATION SERVICE Sàrl, Nr.: B 136877

à Madame AYRAL - AKALIN Ipek

Adresse Privée: 33b, rue de Kehlen L-8295 KEISPELT

qui détenait 25% des parts sociales

à partir du 30.09.2010, elle détient 100% des parts sociales

Gérante de la société Elite Relocation Service Sàrl à partir du 30.09.2010 est

Madame AYRAL-AKALIN Ipek

Monsieur SKJAERBAEK Erik n'est plus Gérant.

Strassen, 8 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010134978/19.

(100153322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.715.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivica, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2010134979/16.

(100152738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Erdu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 150.910.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts du 1^{er} septembre 2010 que Madame Derya YAGMUR demeurant à F-57120 Rombas, 12, rue Erckmann Chatrian a cédé 33 (trente trois) parts sociales à Monsieur Haydar YILDIRIM demeurant à F-57240 NILVANGE 26, rue St Jacques.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Derya YAGMUR / Haydar YILDIRIM.

Référence de publication: 2010134981/12.

(100153492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

EFA Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 99.868.

—
Extrait d'une résolution circulaire prise par le Conseil d'Administration

- Cooptation de Rodolphe Belli comme nouvel administrateur de la Société

Le Conseil prend note de la décision de M. Jean-Claude Finck, demeurant 1, place de Metz, L - 1930 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, de démissionner de son poste d'administrateur avec effet au 8 juin 2010 et décide à l'unanimité de procéder à son remplacement en cooptant Monsieur Rodolphe Belli, demeurant 1, place de Metz, L- 1930 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, comme nouvel administrateur de la Société. Il est convenu que cette cooptation prenne effet en date du 9 juin 2010 et qu'il sera procédé à son élection définitive lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- Nomination du président du Conseil

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, le Conseil décide de nommer Monsieur Paolo Vinciarelli, demeurant 1, place de Metz, L - 1930 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, comme président du Conseil à compter du 9 juin 2010 et cela pour toute la durée de son mandat d'administrateur à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Extrait certifié sincère et conforme

EFA PARTNERS

Société Anonyme

Christophe Bécue

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010137347/26.

(100156546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Auto 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 14, rue Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 63.259.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136533/9.

(100156019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.
